

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 14 juin 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLOT David donne pouvoir à VITEL Fabien,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE MOIGNE Christine

Délibération n°2022-059

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS PERISCOLAIRES APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Un travail a été effectué par les services de la Ville afin d'actualiser, simplifier et harmoniser les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2022 avec :

- Le passage sur un logiciel commun de gestion et facturation (Ciril enfance) pour l'ensemble du territoire de Lamballe-Armor,
- La mise en place des tranches de quotient pour Morieux et Planguenoual.

Pour faire face à l'inflation et à la suite de la commission scolaire du 02 juin 2022, il est proposé d'appliquer une augmentation de 4% des tarifs facturés aux familles pour la cantine, les temps périscolaires et le transport scolaire de Meslin et de Maroué. Les subventions accordées aux associations de parents d'élèves et aux écoles pour les sorties scolaires des enfants scolarisés sur le territoire de Lamballe-Armor sont également revalorisées de 4%.

À la suite du contrôle diligenté par la CAF en avril 2022 et afin de répondre à l'obligation de la CAF pour le versement annuel de la prestation de service à la collectivité, un tarif annuel pour le temps périscolaire du midi doit être mis en place et facturé aux familles à compter de septembre 2022. Il est

proposé la mise en place d'un tarif annuel de 3 € facturé au début de l'année scolaire 2022-2023. Pour les enfants scolarisés en cours d'année, un montant de 1€ par trimestre sera facturé.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs périscolaires, ci-après, applicables au 1^{er} septembre 2022,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 05 JUL. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. H.' followed by a horizontal line.

TARIFS PERISCOLAIRES APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

I. Tarifs garderies scolaires

Maintien des tranches	
QF 1	0 à 500,99
QF 2	501 à 700,99
QF 3	701 à 900,99
QF 4	901 à 1100,99
QF 5	1101 à 1300,99
QF 6	1301 à 1500,99
QF 7	> 1501

a. ENFANTS LAMBALLAIS SCOLARISES A LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	0,85 €	2,14 €	2,40 €
Tarif 2	1,18 €	2,46 €	2,91 €
Tarif 3	1,50 €	2,89 €	3,52 €
Tarif 4	1,87 €	3,38 €	4,20 €
Tarif 5	1,99 €	3,64 €	4,50 €
Tarif 6	2,09 €	3,75 €	4,67 €
Tarif 7	2,19 €	3,86 €	4,85 €

b. ENFANTS LAMBALLAIS UNIQUEMENT - TARIFS HORS GOUTER (sur PAI ou soutien scolaire)

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	0,86 €	1,88 €	2,19 €
Tarif 2	1,18 €	2,20 €	2,70 €
Tarif 3	1,50 €	2,63 €	3,30 €
Tarif 4	1,88 €	3,11 €	3,99 €
Tarif 5	1,98 €	3,38 €	4,29 €
Tarif 6	2,09 €	3,48 €	4,46 €
Tarif 7	2,20 €	3,59 €	4,63 €

c. TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	1,03 €	2,57 €	2,88 €
Tarif 2	1,41 €	2,96 €	3,50 €
Tarif 3	1,80 €	3,47 €	4,22 €
Tarif 4	2,25 €	4,05 €	5,04 €
Tarif 5	2,38 €	4,37 €	5,40 €
Tarif 6	2,51 €	4,50 €	5,61 €
Tarif 7	2,64 €	4,63 €	5,81 €

d. FORFAIT POUR RETARD :

- 5 € (enfant repris le soir après l'heure de fermeture)

e. TARIF ANNUEL TEMPS MERIDIEN

- 3 €/an pour les enfants inscrits à la rentrée scolaire
- 1 €/trimestre pour les enfants arrivant en cours d'année.

II. Tarifs restaurant scolaire

Repas élève domicilié sur Lamballe-Armor	3,30 €
Repas élève hors commune	4,00 €
Repas adultes	7,50 €
Panier repas	1,73 €

III. Aides accordées pour les sorties scolaires pour les élèves de Lamballe-Armor

A / Classes de découverte (mer, neige, campagne) avec hébergement, organisées dans le cadre scolaire	5,18 €
B / Classes de découverte sans hébergement organisées dans le cadre scolaire (mer, campagne, projet sur site avec intervenant extérieur)	3,03 €
Sorties scolaires (limitées à 3 par an et par enfant)	3,03 €

Conditions :

- Les aides mentionnées concernent uniquement les enfants habitant sur le territoire de Lamballe-Armor et scolarisés à Lamballe-Armor en primaire. Elles sont versées aux associations de parents d'élèves sur présentation de la liste des élèves présents avec leur adresse.
- Les aides « Classes de découverte » A et B ne sont pas cumulables

IV. Facturation aux familles pour le transport de Meslin et Maroué

TARIF PAR ENFANT	
1 ^{er} enfant	105,69 €
2 ^{ème} enfant	80,54 €
3 ^{ème} enfant	59,03 €
A partir du 4 ^{ème} enfant	29,75 €